

UNE VOIE, UN NUMÉRO...

PROCÉDURE D'ADRESSAGE

Dans le cadre du projet THD42, les communes de la Loire doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation métrique. Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau THD42 et pour permettre la commercialisation des offres Internet. L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

LANCEMENT DU PROJET.

Le Maire présente le dispositif au Conseil municipal.

- Identification des impacts financiers et des mesures de communication à initier.
- Mise en place d'une commission dédiée à l'adressage.

LES 8 ÉTAPES À SUIVRE PAR LA COMMUNE

1

UTILISATION DU PLAN CADASTRAL ET IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE DES VOIES.

- Inventaire des voies

2

PRÉ-DÉFINITION DE LA NATURE DE CHAQUE VOIE (ODONYME INDICATEUR DU TYPE DE VOIE) :

Route, rue, chemin, allée, place...

DÉFINITION DU NOM DE CHAQUE VOIE :

Tilleuls, Victor-hugo, armistice, ruisseau...

- Eventuelle participation des administrés.

3

ATTRIBUTION DE NUMÉRO SUR LA BASE D'UN RELEVÉ MÉTRIQUE, RÉALISÉ PAR LA COMMUNE OU PAR UN PRESTATAIRE (GÉOMÈTRE, LA POSTE...).

LE RELEVÉ SE FAIT DEPUIS LE POINT LE PLUS PROCHE DU CENTRE BOURG/VILLE DE LA VOIE. LE N° 845 SERA SITUÉ À GAUCHE DE LA VOIE ET À 845 MÈTRES DEPUIS LE DÉBUT DE LA VOIE.

- **Gauche** = côté impair **103**, **droite** = côté pair **256**



LES SERVICES DU CADASTRE, DE LA POSTE ET DU SIEL SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE DOSSIER.



RÉALISATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIES

CHAQUE VOIE EST NOMMÉE ET DÉLIMITÉE SUR UN PLAN.

► **Création d'un tableur «Excel» annexe comprenant :**

1. n° de section
2. n° de parcelle
3. type de voie
4. situation de la voie (limites de départ et de fin)
5. nom de la voie
6. numéro **484**
7. nom de l'occupant



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.



TRANSMISSION DU DOSSIER AUX SERVICES DE LA PRÉFECTURE.

► Joindre la délibération du Conseil Municipal

TRANSMISSION DU DOSSIER AUX SERVICES DE LA POSTE, DU CADASTRE ET DU SIEL.



CRÉATION DE LA SIGNALÉTIQUE (PLAQUES DE RUE) ET DISTRIBUTION D'UNE PLAQUE (NUMÉRO) À CHAQUE HABITANT.

► Cette prestation de distribution d'un kit peut être assurée par La Poste.



COMMUNICATION DES INFORMATIONS D'ADRESSAGE AUX SERVICES DE SECOURS, À LA POSTE (SERVICE NATIONAL ADRESSE), AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX (EAU, TÉLÉCOM, ÉLECTRICITÉ, GAZ...) ET AUX INTERCOMMUNALITÉS.



Avec le concours de :



LA POSTE

Vos contacts :

Hervé MAGNIN
Responsable de l'adresse
et du raccordement
06 32 80 05 97
herve.magnin@laposte.fr

Liens utiles :

www.cadastre.gouv.fr
www.impot.gouv.fr
www.laposte.fr/sna



service public d'énergies, des réseaux
et du Très Haut Débit de la Loire

Syndicat Intercommunal

d'Énergies du département de la Loire

4 av. Albert Raimond - CS 80019 - 42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex
Tél. 04 77 43 89 00 Fax. 04 77 43 89 13
siel@siel42.fr



@SIEL42

www.siel42.fr



Le SIEL est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 327 communes de la Loire, 37 structures intercommunales et le Conseil général. Le SIEL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel communaux.

Parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de Très Haut Débit, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.